

🦆 Ouverture du gibier d'eau, réglementation, événements... les infos FDC35 d'août

Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).



L'actualité de la Fédération Départementale
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
N°38 - Juillet 2026

A retenir ce mois-ci !

📄 **En bref - Août 2026**

- ✓ Ouverture du gibier d'eau sur le DPM : 1er août à 6 h
- ✓ Cartes Gibier d'eau disponibles à la FDC35 à partir du 30/07/2026 (ACGEIV)
- ✓ Déclaration des appelants : pensez à vérifier votre situation
- ✓ Recours sanglier ouverts en ligne (demande de bracelets supplémentaires)
- ✓ Formation sécurité : votre lien valable 3 mois !
- ✓ Formation piégeage : dernière session de l'année !
- ✓ Points réglementation
- ✓ Evènements à venir

La FDC 35 ne ferme pas l'été ! ☀

**Nous sommes ouverts aux horaires habituels :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h15 en continu.**

A LA UNE

🦆 **C'est parti ! Le gibier d'eau ouvre dès le 1er août**

	Ouvertures	Heure	Fermeture
DPM <i>Domaine Public Maritime</i>	Samedi 1er août	6h	Dimanche 31 janvier 2027
DPF <i>Domaine Public Fluvial (marais non asséchés, fleuves, rivières, étangs et nappes d'eau...)</i>	Vendredi 21 août	6h	Dimanche 31 janvier 2027
Reste du terriroire	Ouverture générale Dimanche 20 Septembre	9h	Dimanche 31 janvier 2027
RAPPEL	Tir au plomb interdit : obligation d'utiliser des munitions de substitution (grenaille d'acier, étain, cuivre, zinc, etc.).		

PMA : les informations essentielles (Prélèvements Maximum Autorisés)			
Espèces	PMA	Déclaration	A savoir
Caille des blés	15 oiseaux / jour / chasseur	Obligatoire sur ChassAdapt	Décision du Conseil d'administration de la FNC.
Canards	• 15 oiseaux / jour / chasseur (hors installation de chasse de nuit) • 15 oiseaux / nuit / chasseur en installation de chasse de nuit (maximum 25 oiseaux par installation)	Selon les espèces concernées	PMA applicable : • canard chipeau, • pilet, • siffleur, • souchet, • sarcelles d'été et d'hiver, • fuligule milouinan, • harle de Miquelon, • macreuses noire et brune, • fuligule morillon, • garrot à œil d'or • fuligule milouin.
RAPPEL	Le fuligule milouin, actuellement en gestion adaptative, reste en attente d'un arrêté précisant ses conditions de chasse.  Les cartes Gibier d'eau sont disponibles à la FDC 35 depuis le 30/07 (uniquement à l'année pour le moment : 85€).		

Le saviez-vous ?

Les nouveaux chasseurs bénéficient gratuitement de leur carte ACGEIV pendant leur première année.

[Je télécharge l'arrêté](#)

[Chasser avec ChassAdapt](#)

[Je télécharge ChassAdapt](#)

Chasseurs de gibier d'eau : n'oubliez pas de déclarer vos appelants !

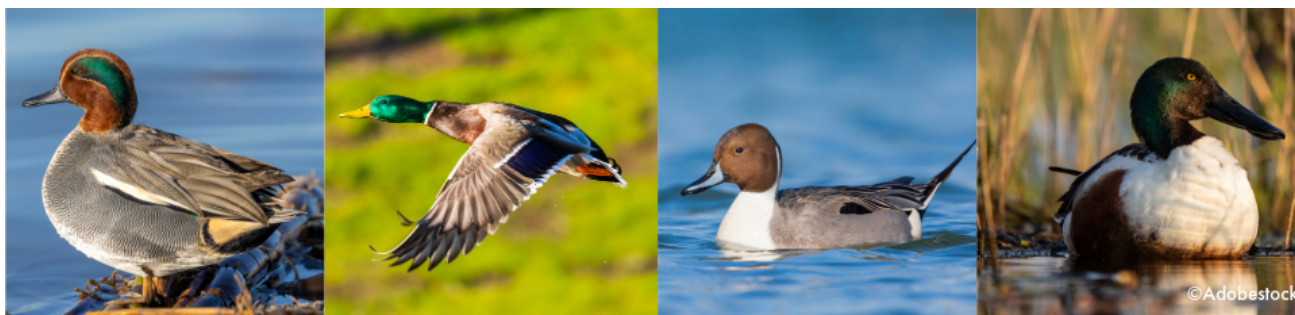
La déclaration de transport des appelants reste obligatoire pour pouvoir les transporter sur votre lieu de chasse.

➡ **Nouveau détenteur ou changement de situation** (adresse, lieu de détention ou catégorie) : une nouvelle déclaration doit être transmise à la FDC 35.

➡ **Vous ne détenez plus d'appelants** : merci de nous en informer afin de mettre à jour nos fichiers.

Pour toute question, contactez **Adrien Devillard** au 07 69 78 30 23.

Bonne saison à tous !

[Contact référent](#)
[Je télécharge le formulaire](#)


Recours sanglier ouvert en ligne ! (Demande de bracelets supplémentaires)

À retenir : le sanglier est ouvert à la chasse depuis le 1er juin, en battue, à l'affût et à l'approche, selon les modalités fixées par l'arrêté préfectoral.

Plan de Gestion Sanglier 2026-2027
Accès : fermeture de la chasse du sanglier le 31 mai.
 Possé cette date merci de renvoyer vos bracelets brulés à la FDC 35 avant le 15 avril pour remplacement sur facture 27-05.

Les demandes de recours faites avant le mercredi 12h, seront disponibles le vendredi suivant à partir de 9h au siège de la Fédération.

Nous informons vous arriveront vos bracelets en lettre suivie à réception du règlement en ajoutant 5 € au montant total pour les frais d'envoi.

1 bracelet sanglier = 40€

Vous pouvez consulter / télécharger votre facture via l'espace adhérent accessible sur www.fdc35.com

Nombre de Forfaits :

Attention : avant de valider votre demande de bracelets sangliers, vérifiez bien que le formulaire est correctement rempli et que vous avez bien coché la case "Je reconnais avoir lu et compris le règlement de la FDC 35".

Nom Demandeur (Association, représentant...) :

Un adhérent inscrit au répertoire des associations et membre du Comité de Chasse/Forêt grand public (liste des FDC 35, ACC, Chasseurs, Forêt, et des Forêtiers).

Adresse mail :

Nécessaire pour recevoir la facture et correspondance

Nombre de forfaits :

Préciser le nombre de forfaits que vous demandez

Nombre de bracelets(s) existant(s) :

Nombre de bracelets(s) demandé(s) : (2 minimum)

Envoi postal :

☐ Je souhaite un envoi postal. (joindre un chèque par courrier à la FDC du montant total + 5€)

NOUVEAUTÉ POUR LA CARTE T

N'oubliez pas ! Gagnez du temps
Saisissez en ligne !

- 1 J'ouvre l'appareil photo de mon téléphone
- 2 Je scanne le QR CODE de la carte T
- 3 Je remplis les informations
- 4 Je valide
- 5 C'est déclaré !

CARTE DE PRELEVEMENT SAISON 2025 - 2026
 7A.35337.1 ACCA 55355
 TEST Sanglier Indifférencié

de Prélèvement : / / Mâle ☐ Femelle ☐

Primaux vus : Nombre de chasseurs : Poids : kg

Mode de chasse : Battue ☐ Tir lors de chantier agricole ☐ Affût/Approche ☐ A Course ☐

Nombre de battues réalisées à ce jour : Nombre de sorties Affût/Approche :

Milieu Chassé : Milieu Boisé (Bois sup 20ha) ☐ Milieu Ouvert (Plaine, bocage, bois inf 20ha) ☐ Autres ☐

Mutualisé ☐ Prêté à (nom du territoire)

RAPPEL : RETOUR OBLIGATOIRE DE CETTE CARTE DANS LES 48 HEURES - INFRACTION DE 3ème Catégorie (68 à 450 €)

Demande de recours sanglier 2026-2027

Votre demande doit être faite avant le mercredi 12h pour être disponible le vendredi suivant à partir de 9h.

Rappel : demandes uniquement en ligne ou par courrier. Une demande dans un simple mail ne sera pas prise en compte.

NEW La saisie en ligne des prélèvements, c'est un jeu d'enfant ! 🎯

Finis les démarches compliquées !

Grâce à la caméra de votre téléphone portable, il vous suffit de scanner le QR code pour déclarer vos prélèvements en quelques clics.

[Je demande un recours sanglier](#)


Formation sécurité décennale : votre inscription en ligne est valable 3 mois

 **La FDC35 met désormais à votre disposition les liens d'inscription à la formation sécurité décennale obligatoire.**

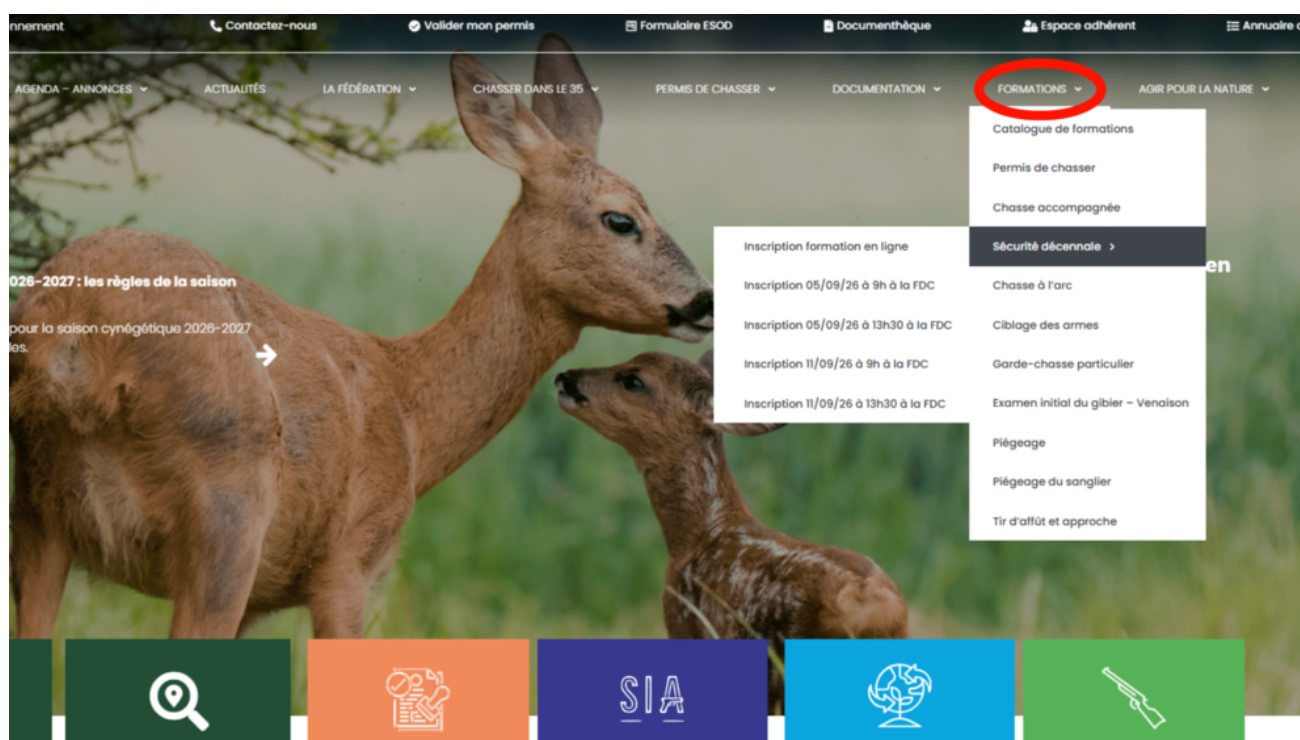
Vous n'avez pas encore suivi cette formation ? Choisissez le mode qui vous convient :

 **Formation en ligne :** réalisez votre formation à votre rythme dans les 3 mois suivant la réception du lien envoyé par mail. **Attention : le lien d'accès expire au bout de 3 mois.**

 **Formation en présentiel à la FDC35 :** plusieurs sessions sont proposées à la rentrée. Choisissez votre date en ligne et inscrivez-vous dès maintenant.

- ☒ Formation gratuite
- ☒ Valable 10 ans
- ☒ Environ 3 heures
- ☒ Sans examen

 **Si vous avez déjà suivi cette formation au cours des 10 dernières années, vous n'êtes pas concerné(e).**



Je m'inscris



Chasse à l'affût et à l'approche : rappel de la réglementation

À l'occasion de l'ouverture de la chasse d'été, la FDC 35 rappelle les principales règles applicables à la chasse à l'affût et à l'approche, ainsi qu'à l'accueil d'un chasseur extérieur sur un territoire d'ACCA.

Chasseur extérieur sur une ACCA : quelles sont les règles ?

Une **ACCA ne peut pas céder ou vendre un bracelet** à une personne extérieure à l'association.

Pour qu'un chasseur non adhérent puisse pratiquer la chasse sur le territoire de l'ACCA et, le cas échéant, prélever un animal, il doit obligatoirement être titulaire d'**une carte d'adhérent temporaire établie à son nom propre**.

Le prélèvement ne peut être réalisé que dans le cadre du **plan de chasse ou du plan de gestion** de l'ACCA et avec le bracelet correspondant.

Afin de garantir une pratique de la chasse en toute sécurité, il est recommandé que le chasseur :

- soit accompagné par un adhérent de l'ACCA connaissant parfaitement le territoire ;
- ou dispose d'un plan lui permettant d'identifier les limites du territoire ainsi que les secteurs où la chasse est autorisée ou interdite.

À noter : la carte d'adhérent temporaire est un dispositif propre aux **ACCA**. Elle ne concerne pas les **ACC** ni les **chasses privées**.

Les règles de la chasse à l'affût et à l'approche

Les règles de pratique de la chasse à l'affût et à l'approche sont identiques, qu'elle soit exercée sur une ACCA, une ACC ou une chasse privée.

La chasse **à l'affût** consiste à attendre le gibier depuis un poste fixe. La chasse **à l'approche** consiste à progresser discrètement afin de repérer puis d'approcher un animal.

Dans les deux cas, les déplacements destinés à rechercher ou à approcher le gibier doivent être effectués **uniquement à pied**.

L'utilisation d'un véhicule pour rechercher, repérer ou suivre un animal est interdite. Il n'est donc pas autorisé de parcourir le territoire en voiture afin de détecter la présence d'un chevreuil, d'un sanglier ou de tout autre gibier avant de commencer l'action de chasse.

Le véhicule ne peut être utilisé que pour rejoindre ou quitter le lieu de chasse, ou pour les déplacements autorisés en dehors de l'action de chasse.

Le respect de ces dispositions contribue à une pratique responsable, éthique et conforme à la réglementation.

📢 GPS et talkies-walkies : la réglementation évolue

GPS et talkies-walkies : ce qui change depuis le 10 juillet 2026

Équipement	Ce qui change
Talkies-walkies	Désormais autorisés pour tous les modes de chasse, afin de faciliter la communication et renforcer la sécurité sur le terrain.
Colliers GPS	Utilisation autorisée pendant et après l'action de chasse, uniquement pour retrouver les chiens, assurer leur sécurité ou prévenir les risques de collision.
A retenir	❌ Les équipements électroniques restent interdits pour localiser le gibier. ❌ La chasse à l'aide d'un véhicule à moteur demeure interdite.

👉 Ces évolutions réglementaires répondent aux besoins des chasseurs tout en garantissant la sécurité des chiens et le respect de la réglementation.



[Consulter l'arrêté ministériel](#)

Formation piégeage : inscrivez-vous à la dernière session de l'année !



Inscription obligatoire

© D. GESTIM Formulaire disponible sur fdc35.com

Je m'inscris

En savoir plus

Vous souhaitez devenir piégeur agréé ou acquérir les connaissances indispensables à la pratique du piégeage ?

La dernière formation de l'année se déroulera les vendredi 18 et samedi 19 septembre 2026 à Saint-Étienne-en-Cogles.

Dispensée par la FDC35, cette formation obligatoire de 16 heures vous permettra d'obtenir l'agrément préfectoral et de maîtriser la réglementation, les différents types de pièges ainsi que les bonnes pratiques de terrain.

Ne tardez pas à vous inscrire, les places sont limitées !

Animation : Explorez et photographiez le Marais Noir de Saint-Coulban ! 🌿

Envie de découvrir un espace naturel remarquable tout en laissant parler votre créativité ?

Rejoignez-nous pour une immersion au cœur du Marais Noir de Saint-Coulban. Après une présentation de ce site riche en biodiversité, partez à votre rythme, appareil photo ou téléphone en main, à la recherche des plus beaux paysages et des espèces qui peuplent le marais.

Et pour les plus inspirés, vos plus beaux clichés pourront participer au concours photo Facebook !

Une sortie conviviale, accessible à tous, pour observer, découvrir et immortaliser la nature.

Mercredi 26 août, de 16h à 19h

Boulienne - Saint-Père-Marc-en-Poulet

Animation gratuite - Réservation obligatoire

Explorez et photographiez le Marais Noir de Saint-Coulban

- Présentation du Marais
- Déambulation autonome pour le photographe (téléphone possible)
- Possibilité de participer au concours photo de Facebook

Mercredi 26 août de 16h à 19h

BOULIENNE 35430 ST PÈRE MARC EN POULET

GRATUIT

Réservation obligatoire par mail : m.georgeault@fdc35.com

FDC35
ILLE & VILAINE

[Je m'inscris](#)

INFOS TECHNIQUES



Comptages des couvées de faisans : un suivi essentiel

Comme chaque année durant l'été, une étape importante s'engage pour préparer la chasse de l'hiver à venir. Sur l'ensemble des GIC en « **opération faisan** » du département, les techniciens réalisent **des comptages de couvées de faisans** afin d'évaluer la réussite de la reproduction naturelle.

Après plusieurs semaines marquées par une sécheresse, l'espoir porte sur la présence de belles compagnies de jeunes faisans et sur une progression des effectifs sauvages.

L'opération **consiste à recenser 30 couvées** sur chaque GIC. Ce nombre permet de disposer d'un échantillon suffisamment représentatif pour mesurer le succès de la reproduction. À partir de ces observations, nous pouvons ajuster les prélèvements et proposer un plan de chasse adapté à la situation locale pour la saison 2026-2027.

Les observations se déroulent tôt le matin, heure propice à la détection des oiseaux. Ces sorties offrent également de belles occasions d'observer la richesse de la faune sauvage dans son environnement naturel.

Grâce à ce suivi annuel, les chasseurs disposent de données concrètes pour orienter la gestion des populations de faisans et favoriser une chasse durable, en adéquation avec les capacités de reproduction du territoire.



EVENEMENTS

Concours Amateur Chiens d'Arrêt 2026 : Inscriptions ouvertes

Les inscriptions sont ouvertes pour le Concours Amateur Chiens d'Arrêt 2026 !

Rendez-vous :

- 📍 12 septembre 2026 à Chaumeré
- 📍 19 septembre 2026 à Gaël

Que vous souhaitiez partager un moment convivial avec votre chien ou découvrir la discipline, n'attendez plus pour vous inscrire !

📧 Inscriptions et renseignements : fdc35@fdc35.com
☎ 02 99 45 57 97


[Je télécharge la feuille d'engagement](#)
[Contact](#)

🔔 Challenge National Chasseurs de France – Épreuve Départementale 35

**Samedi 3 octobre 2026 à
Vieux-Vy-sur-Couesnon (35490)**

Les passionnés de chiens de chasse ont rendez-vous pour une journée de compétition et de convivialité autour des chiens d'arrêt et chiens leveurs de gibier.

✦ **Inscriptions ouvertes !**

i Renseignements : Arnaud VEILLARD

☎ 06 89 37 44 81

👉 Téléchargez le bulletin d'engagement et inscrivez-vous dès maintenant !

[Feuille d'engagement](#)
[Contact](#)
[En savoir plus](#)

ANNONCES

Agenda des asso's : plusieurs évènements en ligne, n'hésitez pas à consulter !

L'agenda des asso's



09
Mai

Repas Uducr 35

Repas associatif de l'UDUCR 35 - Samedi 9 mai 2026 Ouvert à tous à la MFR de Saint-Symphorien à 19h, Paella : 20 €. Réservations : Quentin Plerot - 06 59 86 53 56
MFR ST SYMPHORIEN, 7 Les Morandais, 35630 Saint-Symphorien



06
Juin

Concours de palets organisé par l'ACC de Dingé

Participez au concours de palets organisé par l'ACC de Dingé le samedi 6 juin 2026 au terrain des sports, route de Tinténiac à Dingé. Un moment convivial ouvert à tous, entre défi sportif et bonne ambiance.



14
Juin

Fête Chasse - Pêche 53

Dimanche 14 juin 2026 - Meslay-du-Maine (53)
Une journée consacrée pour découvrir la chasse, la pêche et le monde rural : animations, démonstrations et plus de 70 équipages au rendez-vous !
MESLAY DU MAINE 53, MESLAY DU MAINE

La Fédération a mis en place **un agenda pour valoriser vos événements locaux** : repas, ball-trap, animations... et plus encore ! Plusieurs événements sont déjà à découvrir.

Partagez le vôtre par mail :

date, lieu, tarif, affiche et brève description.

Tous seront publiés sur fdc35.com

Je partage mon évènement

Je consulte l'agenda

IDÉE RECETTE

Lasagne de sanglier

NOUVELLE RECETTE

Lasagne au ragoût de sanglier



Ingrédients :

Pour 4 personnes

- Sauté de sanglier : 400 g
- Poivron jaune : 1
- Mascarpone : 250
- Concentré de tomates : 50 g
- Oignon : 1
- Ail : 2 gousses
- Sel
- Lard : 120 g
- Vin rouge : 30 cl
- Parmesan râpé : 100 g
- boîte de tomates pelées : 1
- Piment d'espelette
- Huile d'Olive : 2 CàS
- Poivre

Préparation

• Préparation du ragoût de sanglier

01. Faire revenir dans une poêle le lard coupé en dés, le poivron, l'ail et l'oignon.
02. Ajouter le sanglier haché.
03. Ajouter le sel et le poivre et cuire 5 minutes environ.
04. Déglicer avec le vin rouge.
05. Ajouter le concentré de tomate et les tomates pelées et cuire 45 minutes.

• Montage et dressage des lasagnes de sanglier

06. Dresser dans un plat en alternant la préparation de viande et les feuilles de lasagnes.
07. Ajouter le mascarpone et cuire 30 minutes à 200°C.
08. Saupoudrer de parmesan et cuire à nouveau 15 minutes

Fédération Nationale
des Chasseurs



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

2, Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20
fdc35@fdc35.com

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !

©2026 FDC35. All right reserved. Tous droits réservés
Newsletter réalisée par la FDC35 / C.AUBRY -
Image(s) vidéo(s) utilisée(s) sous licence FDC35- stock.adobe.com





Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)